

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2138

28 septembre 2007

SOMMAIRE

ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A.	102578	Lybra Holdings S.à r.l.	102623
ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.	102581	Martin Losch S.à r.l. Esch-sur-Alzette ...	102606
Autoplex International S.A.	102617	Martin Losch S.à r.l. Esch-sur-Alzette ...	102605
BDO Tyburn Lane Management S.A. ...	102580	Navarre Finances S.A.	102623
Black Lion Beverages Luxembourg	102620	Neightilus S.à r.l.	102579
Bluefin Capital S.A.	102580	Next Step Architecture et Urbanisme, S.à r.l.	102618
BPI Lux S.à r.l.	102621	Noro Management S.à r.l.	102621
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	102622	Placer S.A.	102590
Caribou Finances S.A.	102623	P.M.R. Assurances S.à r.l.	102617
Catrest Services S.A.	102621	P.M.R. Assurances S.à r.l.	102617
Centaurus Logistics S.A.	102605	PP Holding S.A.	102590
Concept s.à r.l.	102606	Profimolux	102589
ELECTRICITE Carlo BACK SA	102599	RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.	102589
E-Solutions International Holding S.A. ...	102623	Saint Charles Consulting	102620
Fashion Investment Holdings S.A.	102622	Security Capital (EU) Management Holdings S.A.	102620
Flexilux S.A.	102624	Shire Investments Limited S. à r. l.	102600
Franklin Templeton Management Luxembourg S.A.	102620	SIG Finance (Luxembourg) S.à r.l.	102581
Ganylux S.A.	102578	Square Participations S.A.	102581
Garage André Losch	102605	STAR - Short Term Absolute Return ...	102616
Internacional de Desarrollos Portuarios (I.D.P.) S.à.r.l.	102580	TIAA Lux 1	102624
interRent	102600	TIAA Lux 2	102624
interRent	102607	TIAA Lux 3	102624
Italy Invest Sàrl	102607	Trans Container Finance S.A.	102578
		Union Financière du Benelux S.A.	102622

Ganylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 122.183.

—
Conseil d'administration du 10 juillet 2007

Première résolution

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Sébastien Sarra, administrateur, né le 16 juin 1973 à Thionville (F), demeurant à L-2149 Luxembourg, 102, rue Emile Metz, avec pouvoir d'engager la société avec sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101802/785/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Trans Container Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 17.811.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 août 2007

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2008:

- Monsieur Gerald T. Ratz, Kaufmann, demeurant au 18, Hirzbodenpark, CH-4052 Bâle, Suisse, Président;
- Monsieur Peter C. Baer, Kaufmann, demeurant au 27, Hofmattweg, CH-4144 Bâle, Suisse;
- Mrs. Jolana Ratz-Smolinska, demeurant au 18, Hirzbodenpark, CH-4052 Bâle, Suisse.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2008:

- Monsieur Claude Pfiffner, Buchhalterkontroller, demeurant au 26, Rohrbachweg, CH-4460 Gelterkinden, Suisse.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007101803/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 103.123.

—
Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires, tenue le 16 juillet 2007 que les actionnaires ont décidé d'accepter la démission de M. Robert Govaerts en tant qu'Administrateur de la société et ceci avec effet immédiat.

La liste de signatures autorisées pour la société sera dorénavant la suivante:

Administrateurs:

- Johan Lont
avec adresse à Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,
- André Nagelmaker
avec adresse à Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,
- Richard Brekelmans
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Johan Dejans
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Mandataires:

- Anne Coenen
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Wilfred van Dam
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Isabelle Rosseneu
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Michael Verhulst
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
- Paul Lamberts
avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

La société sera liée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes d'un administrateur avec un mandataire.

Luxembourg, le 8 août 2007.

R. Brekelmans / I. Rosseneu.

Référence de publication: 2007101817/4726/35.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Neightilus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.285.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 25 juillet 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 25 juillet 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit cent parts sociales de la manière suivante:

- 66 parts à SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd, société régie par le droit des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à Harneys Corporate Services Limited, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; Chamber of Commerce n ° 151 728,
- 23 parts à STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, société régie par le droit de l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 10556 No. Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53092; Register of Companies of Wisconsin n ° 5046020,
- 8 parts à STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND Ltd, société régie par le droit des Iles vierges britanniques, ayant son siège social à Harneys Corporate Services Limited, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; Registrar of Corporate Affairs n ° 1048547,
- 3 parts à STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LP, société régie par le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808; Register of Companies of Delaware n ° 5011410.

Ainsi, les cent parts sociales de la Société appartiennent désormais à:

- SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd	66 parts
- STARK INVESTMENTS LP	23 parts
- STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND Ltd	8 parts
- STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LP	3 parts

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007101853/710/35.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Internacional de Desarrollos Portuarios (I.D.P.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 106.109.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007101798/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03125. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

BDO Tyburn Lane Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.466.

Il résulte des résolutions circulaires adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 avril 2007 que:

1. Monsieur Bill Ledwige a démissionné de ses fonctions en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat;

2. Monsieur Peter Carty, né le 25 mai 1969 à Eireannach, Irlande, avec adresse professionnelle à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande, est coopté en tant que membre du conseil d'administration avec effet immédiat.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007101809/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Bluefin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.278.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Catherine Guffanti en remplacement de Monsieur Patrice Yande, administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 30 avril 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC S.A., administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

BLUEFIN CAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101856/1022/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Square Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 39.145.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 août 2007 que:
- a été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Aloyse Steichen pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010:

- Maître Catherine Desso, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich
- Maître Victor Elvinger a le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101816/304/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 80.093.

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 16 juillet 2007 que les actionnaires acceptent la démission de M. Robert Govaerts en tant que gérant de la société et ceci avec effet immédiat.

La liste de signatures autorisées pour la société sera dorénavant:

Gérants:

- Johan Lont, avec adresse à Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas
- André Nagelmaker, avec adresse à Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas
- Richard Brekelmans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Johan Dejans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Mandataires:

- Anne Coenen, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Wilfred van Dam, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Paul Lamberts, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Isabelle Rosseneu, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Michael Verhulst, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

La société sera liée par les signatures conjointes de deux gérants ou par les signatures conjointes d'un gérant avec un mandataire.

Luxembourg, le 8 août 2007.

R. Brekelmans / I. Rosseneu.

Référence de publication: 2007101820/4726/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

SIG Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.835.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

There appeared:

SIG ASSET HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Polygon Hall, Le Marchant Street, Guernsey, Channel Islands, registered with the trade and companies register of Guernsey under number 28883,

here represented by Maître Michaël Meylan, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in St Peter Port, on July 24, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name SIG FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the Municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company will regard the shares as indivisible, with only one owner permitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be passed by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Resolutions are only validly passed if (subject to 13.3) they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be passed by a majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

SIG ASSET HOLDING LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for five hundred (500) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,200.- Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. (i) The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period of time:

- Greg Cole, born 12 March 1963 in Auckland, New Zealand, Executive, whose private address is at 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, New Zealand

(ii) The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Stewart Kam-Cheong, born 22 July 1962 in Port Louis (Mauritius), whose professional address is at 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Olivier Dorier, born 25 September 1968 in Saint-Rémy (France), whose professional address is at 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; and

2. The registered office of the Company is set at 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, et le vingt-cinquième jour de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A comparu:

SIG ASSET HOLDING LIMITED, une société de droit de Guernsey, avec siège social à Polygon Hall, Le Marchant Street, Guernsey, Channel Islands, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Guernsey sous le numéro 28883

ici représentée par Maître Michaël Meylan, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à St Peter Port, le 24 juillet 2007

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SIG FINANCE (LUXEMBOURG) S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 13.3) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

SIG ASSET HOLDING LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

102589

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.200,- Euros.

Décision des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. (i) La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Greg Cole, né le 12 mars 1963 à Auckland, Nouvelle Zélande, Cadre de direction, ayant pour adresse personnelle 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, Nouvelle Zélande; et
- (ii) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée
 - Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Maurice), dont l'adresse professionnelle est 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
 - Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), dont l'adresse professionnelle est 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; et
2. Le siège social de la Société est établi à 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. LAC/2007/20216. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007101179/211/424.

(070114507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Profimolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.317.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Luc Bertrand. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour PROFIMOLUX

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007101874/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 86.683.

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 16 juillet 2007 que les actionnaires acceptent la démission de M. Robert Govaerts en tant que gérant de la société et ceci avec effet immédiat.

La liste de signatures autorisées pour la société sera dorénavant:

Gérants:

- Johan Lont, avec adresse à Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas
- André Nagelmaker, avec adresse à Fred.Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas
- Richard Brekelmans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Johan Dejans, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Mandataires:

- Anne Coenen, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Wilfred van Dam, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Paul Lamberts, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Isabelle Rosseneu, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Michael Verhulst, avec adresse à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

La société sera liée par les signatures conjointes de deux gérants ou par les signatures conjointes d'un gérant avec un mandataire.

Luxembourg, le 8 août 2007.

R. Brekelmans / I. Rosseneu.

Référence de publication: 2007101821/4726/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Placer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 104.713.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 19 juin 2007 que:

- L'Assemblée décide de réélire M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.
- L'Assemblée décide de réélire M. Michael Verhulst, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.
- L'Assemblée décide de réélire ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.
- L'Assemblée décide de réélire EURAUDIT S.à r.l., ayant son siège social à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 8 août 2007.

ATC MANAGEMENT(LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007101822/4726/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070115415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

PP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.622.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

1. DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l., a company incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered seat at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 86.179.

2. Mr François Reyl, professionally residing in 19, quai du Seujet, CH-1201 Geneva,

Both here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of two powers of attorney.

Said power of attorneys after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, through their mandatory, have incorporated a «public limited liability company» (société anonyme), the Articles of which they have established as follows:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of PP HOLDING S. A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 6. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be acted and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Besides, in case of plurality of shareholders, any share transfer, even between shareholders, should be submitted to the respect the preemption right conferred to the Shareholders in the conditions defined by the present article.

The Assignor should notify to the Chairman of the Company and to each Shareholder, by registered mail with acknowledgment receipt, his/(her)/its transfer project including:

- the number of Shares which are intended to be transferred and the price of the transfer;
- the detailed identity (firstname, surname, date and place of birth, address, nationality, profession, marital status, settlement) of the buyer if a physical person, and if a legal entity the following information (name, legal form, registered office, registered number, managers identity, Share capital's amount and allocation and the detailed identity of each shareholders.

The reception date of this notification goes about a deadline of forty five days, expiry of which, if the preemption rights have not been exercised on the shares intended to be transferred, the vendor will be allowed to realize the said transfer.

Each shareholder is allowed to exercise a preemption right by a notification to the Chairman and to other Shareholders within one month as per notification the reception of the above transfer proposal notification. This notification is realized by registered mail with acknowledgement receipt comprising the number of shares the shareholder wishes to acquire.

At expiry of one month deadline and before the expiry of the above-mentioned forty five days, the Chairman notify to the vendor by registered mail with acknowledgement receipt, the results of the preemption process.

Should preemption rights be superior to the number of shares intended to be transferred, said shares are allocated by the Chairman between the Shareholders who have notified their preemption right request in pro rata of their participation in the Share capital of the Company and within the limit of their request.

Should the preemption rights request be inferior to the number of shares intended to be transferred, these shares are allocated by the Chairman between the Shareholders who have notified their preemption request in pro rata of their participation in the Share capital of the Company, in such a way that every shares intended to be transferred indeed preempted.

Should the preemption rights request be inferior to the number of shares intended to be transferred and should every shares intended to be transferred, be not indeed preempted by the shareholders, having notified their preemption request, the preemption rights are intended never been exercised and the vendor is free to realise the operation in favour of the mentioned transferee in his /her notification and on notified conditions.

Should a shareholder having announced his /her/ preemption intention, has not realize this preemption, the other shareholders, having preempted, will be allowed to realise the preemption for the totality of preemptable shares in pro rata of each shareholders rights.

The price of the acquired shares by the shareholders, third parties or by the Company, should be fixed in the notification or by a mutual agreement between the parties. In the absence of the mutual agreement on this price, this one should be determinate by an expert designed by summary judgment.

In case of preemption rights exercise, the transfer should be effective within one month in counterpart of the payment of the price mentioned in the vendor notification.

Any shares transfer realised in violation of the present article are null and void.

Title III. Management

Art. 7. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not. In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 8. The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at

any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 9. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 11. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors («Commissaire aux comptes»), appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 14. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company or any specific Compartment.

Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be adopted by simple majority of the shares present or represented.

Extraordinary general meeting may be convened in order to amend the Articles, to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders.

Any amendment to the Articles is adopted by the majority of two third of shares present or represented, the two third of shares should be present or represented. Any change to the nationality of the Company or any increase of the commitments of its shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the shareholders.

In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities and the meeting can be validly held.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at four o'clock and for the first time in the year 2008.

Art. 15. Any director or the statutory auditors may convene general meetings by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter in compliance with the Law. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company or when it is so requested by the Articles or by law.

Art. 16. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 18. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

1. DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l.	999 shares
2. Mr François Reyl,	1 share
Total	1,000 shares

25% of the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,200.-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the Extraordinary General Meeting of the Shareholders representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Christophe Davezac born on February 14th, 1964 in Cahors (France), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
 - b) José Correia, Private employee, born on October 4th 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,
 - c) Mrs Marjoleine Van Oort, private employee, born on February 28th, 1967 at Groningen (The Netherlands), residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

The company shall be bound by the joint signature of two Directors.
3. Has been appointed statutory «Commissaire aux comptes»:

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à.r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
4. The directors' and «Commissaire aux comptes»'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2013.
5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l., société de droit Luxembourgeois, avec son siège social à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.179,

2. Monsieur François Reyl, demeurant au 19, quai du Seujet, CH-1201 Genève

Les deux ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont déclaré vouloir constituer une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de PP HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la société est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

En outre, en cas de pluralité d'actionnaires, toutes cessions d'actions, y compris entre actionnaires, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires dans les conditions définies au présent article.

L'actionnaire cédant notifie au Président de la Société et à chacun des actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, son projet de cession en indiquant:

- Le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix de cession;

- L'identité complète (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, nationalité, profession, situation maritale, régime matrimonial) de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique, et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes: dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité des dirigeants, montant et répartition du capital, ainsi que les informations d'identification pour chacun des actionnaires.

La date de réception de cette notification fait courir un délai de quarante cinq jours, à l'expiration duquel, si les droits de préemption n'ont pas été exercés sur les actions dont la cession est projetée, l'actionnaire cédant pourra réaliser librement ladite cession.

Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de préemption exercé par notification au Président et aux autres actionnaires dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification du projet de cession visée ci-dessus. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le nombre de actions que l'actionnaire souhaite acquérir.

A l'expiration du délai d'un mois visé ci-dessus et avant celle du délai de quarante cinq jours visé ci-dessus, le Président notifie à l'actionnaire cédant par lettre recommandée avec accusé de réception, les résultats de la procédure de préemption.

Lorsque les droits de préemption sont supérieurs au nombre d'actions dont la cession est projetée, lesdites actions sont réparties par le Président entre les actionnaires qui ont notifié leur demande de préemption au prorata de leur participation au capital de la Société et dans la limite de leurs demandes.

Lorsque les droits de préemption sont inférieurs au nombre d'actions dont la cession est projetée, lesdites actions sont réparties par le Président entre les actionnaires qui ont notifié leur demande de préemption au prorata de leur participation au capital de la Société, de sorte que toutes les actions dont la cession est envisagée soit effectivement préemptées.

Lorsque les droits de préemption sont inférieurs au nombre d'actions dont la cession est projetée, et que toutes les actions dont la cession est envisagée ne sont pas effectivement préemptées par les actionnaires qui ont notifié leur demande de préemption, les droits de préemption sont réputés n'avoir jamais été exercés et l'actionnaire cédant est libre de réaliser l'opération au profit du cessionnaire mentionné dans sa notification et aux conditions ainsi notifiées.

Si un actionnaire ayant fait connaître son intention de préempter ne réalise finalement pas la préemption, les autres actionnaires ayant préempté pourront réaliser la préemption pour la totalité des actions préemptables au prorata des droits de chacun.

Le prix de rachat des actions par les actionnaires, des tiers ou par la Société sera celui fixé dans la notification, ou d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord sur ce prix, celui-ci sera par un expert désigné en référé.

En cas d'exercice du droit de préemption, la cession doit intervenir dans le délai d'un mois contre paiement du prix mentionné dans la notification de l'actionnaire cédant.

Toutes les cessions d'actions effectuées en violation du présent article sont nulles.

Titre III. Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une

société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur unique, le cas échéant, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront appelés Administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, la moitié des actions au moins devant être présentes ou représentées.

Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements des actionnaires.

Toute modification statutaire est adoptée à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées, les deux tiers au moins des actions devant être présentes ou représentées. Tout changement de nationalité de la Société ou toute augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec le consentement unanime de tous les Actionnaires.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée pourra valablement se tenir.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mercredi de juin à quatre heures, et pour la première fois en 2008.

Art. 15. Un quelconque administrateur ou les commissaires peuvent convoquer des assemblées générales par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif conformément à la Loi. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant ensemble le cinquième du capital social ou lorsque cela sera requis par les Statuts ou par la Loi.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. DREADNOUGHT INVESTMENTS LIMITED S.à r.l.	999 actions
2. M. François Reyl	1 action
Total	1.000 actions

25% des actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution, les Actionnaires préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) M. Christophe Davezac né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg);
 - b) M. José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
 - c) Mme Marjoleine Van Oort, employée privée, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l., 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20321. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx.

Luxembourg, le 17 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098262/242/482.

(070110932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

ELECTRICITE Carlo BACK SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9451 Bettel, 26, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.425.

E

2007 à 9.30 heures

L'assemblée renouvelle les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs, à savoir:

Monsieur Joerg Bures, administrateur-délégué, né à Obergeckler (D) le 29 mars 1973, demeurant à D-54675 Obergeckler, Schulstrasse, 2

Madame Marie-Madeleine Back-Lutgen, administrateur, née à Ettelbruck (L) le 29 janvier 1959, demeurant à L-9451 Bettel, 26, Veinerstrooss

Madame Jacqueline Oberlinkels-Lutgen, administrateur, née à Ettelbruck (L) le 9 septembre 1961, demeurant à L-9090 Warken, 57, rue de Welscheid

Est nommé commissaire aux comptes la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy en remplacement de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Bettel, le 27 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007102387/832/25.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2007, réf. DSO-CH00145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

interRent, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 88, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 10.010.

Société constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 1971, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 60 du 5 mai 1972, acte modificatif reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 1982, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 111 du 26 mai 1982; signification de cessions de parts faite par l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg, en date du 24 novembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C. no 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

InterRent, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007102386/1684/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06050C. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Shire Investments Limited S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.992.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of August.

Before Us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Declan Nicholas O'Neill, accountant, born on December 3, 1962 in Cavan, County Cavan, Ireland, residing in 84 Leinster Road, Rathmines, Dublin 6, Ireland,

duly represented by Mr Marc Albertus, private employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated May 11, 2007.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is SHIRE INVESTMENTS LIMITED S. à r. l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) divided into 200 (two hundred) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and Payment

The 200 (two hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Declan Nicholas O'Neill, residing in Ireland.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

102602

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born on September 28, 1948 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the German version of the preceding text:

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiten August.

Vor uns Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Declan Nicholas O'Neill, Buchhalter, geboren am 3. Dezember 1962 in Cavan, County Cavan, Irland, wohnhaft in 84 Leinster Road, Rathmines, Dublin 6, Irland,

hier vertreten durch Herrn Marc Albertus, Privatbeamter, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 11. Mai 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SHIRE INVESTMENTS LIMITED S. à r. l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Gesellschafter, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Gegenstand der Gesellschaft sind den Erwerb, die Förderung, den Besitz, die Verwaltung und den Verkauf jeder Art von Immobilien im Großherzogtum Luxemburg wie im Ausland.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) eingeteilt in 200 (zweihundert) Anteile zu je EUR 100,- (einhundert Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Kapitalzeichnung

Die 200 (zweihundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Declan Nicholas O'Neill, wohnhaft in Irland, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 20.000,- (zwanzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

1. Herr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», geboren am 8. Juni 1969 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Herr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», geboren am 29. März 1951 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

3. Herr John Seil, «licencié en sciences économiques appliqués», geboren am 28. September 1948 in Luxemburg, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Albertus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. Relation: LAC/2007/21308. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102408/211/233.

(070116589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Garage André Losch, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 96.942.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 1302 du 6 décembre 2004, acte modifié en date du 1^{er} décembre 2004, publié au Mémorial C no 288 du 31 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

GARAGE ANDRE LOSCH, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007102391/1684/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06059. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Martin Losch S.à r.l. Esch-sur-Alzette, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.973,38.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 75, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.929.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1970, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 111 du 30 juin 1970, acte modifié en date du 24 novembre 1993, publié au Mémorial C no 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

MARTIN LOSCH S.à r.l. ESCH-SUR-ALZETTE, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007102390/1684/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06063. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Centaurus Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.990.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour CENTAURUS LOGISTICS S.A.

D. Peeters / P. Hyughe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102395/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09139. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Martin Losch S.à r.l. Esch-sur-Alzette, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.973,38.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 75, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.929.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1970, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 111 du 30 juin 1970, acte modifié en date du 24 novembre 1993, publié au Mémorial C no 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

MARTIN LOSCH S.à r.l. ESCH-SUR-ALZETTE, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007102389/1684/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05990. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9635 Bavigne, 11, Doerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.428.

L'an deux mille sept, le trente juillet

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Raymond Albert Ghislain Gilson, né le 8 février 1954 à Ixelles, Belgique demeurant à L-9635 Bavigne, 11 Doerfstrooss,

2.- Madame Marie Antoinette Catherine Wark, née le 27 août 1955 à Wiltz, demeurant à L-9635 Bavigne, 11 Doerfstrooss

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée CONCEPT Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 15 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1990 numéro 465, page 22295;

modifié par acte du même notaire du 7 décembre 1994, publié au Mémorial C 1995 numéro 181, page 181.

Modifié par acte reçu par le Notaire soussigné le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2006, numéro 1768

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.428

- qu'elle a un capital de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euro et soixante-huit cents (12.394,68 €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois virgule neuf quatre six huit euro (123,9468 €) chacune,

- que les comparants sont les seuls et unique associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée CONCEPT Sàrl avec siège social à L-9635 Bavigne 11 Doerfstrooss,

- que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Résolution unique

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société et modifient l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de trois tonnes et demie. Elle peut également exercer les métiers d'agent immobilier et de promoteur immobilier.

La société peut encore faire tous commerce d'objets meubles et immeubles.

Elle peut encore faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

102607

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Gilson, M. Wark, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} août 2007, WIL/2007/649. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007102392/2724/50.

(070116326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

interRent, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 88, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 10.010.

Société constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 1971, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 60 du 5 mai 1972, acte modificatif reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 1982, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no 111 du 26 mai 1982; signification de cessions de parts faite par l'huissier Pierre Kremmer de Luxembourg, en date du 24 novembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C. no 48 du 4 février 1994.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

InterRent, Société à responsabilité limitée

A. Losch

Le gérant

Référence de publication: 2007102388/1684/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06052. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Italy Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.962.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of July,

before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 78.100,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given July 27, 2007

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ITALY INVEST SARL (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares in registered form having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one A manager and at least one B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor / Réviseur d'entreprises.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseur d'entreprises, when so required by law.

15.1 The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseur d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseur d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., prenamed and represented as stated above, subscribes to 500 (five hundred) shares in registered form, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros).

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:
 - Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
3. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour de juillet,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.100,

représentée par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 27 juillet 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination ITALY INVEST SARL (La Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixée à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentée par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres parts sociales résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé au moins d'un gérant A et d'au moins un gérant B. Les gérants seront nommés et désignés comme gérant A ou gérant B par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera précisée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront

pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quelle réunion du conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant A et au moins un gérant B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant A et au moins un gérant B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant A, et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le (s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à une assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et dans ce cas, les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(i) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(ii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état des comptes;

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des capitaux de la Société;

(iv) si les dividendes intérimaires versés sont supérieurs aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

Souscription et Libération

Sur ces faits, SHRM CORPORATE SERVICES S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.500,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2. Le siège social de la Société est établi au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, Relation LAC/2007/20816. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102417/211/508.

(070116141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

STAR - Short Term Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.647.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour STAR - SHORT TERM ABSOLUTE RETURN
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007102400/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08337. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

P.M.R. Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.045.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 28 août 2007.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2007102401/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2007, réf. DSO-CH00203. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

P.M.R. Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.045.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 28 août 2007.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

Référence de publication: 2007102398/3462/14.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2007, réf. DSO-CH00202. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070116256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Autoplex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 45.517.

Le bilan rectificatif 2003 (rectificatif du dépôt du bilan 2003 déposé le 1^{er} juillet 2005 no L050055360.4) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007102399/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02195. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Next Step Architecture et Urbanisme, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3729 Rumelange, 2, rue du Houblon.

R.C.S. Luxembourg B 130.963.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Christian Duhr, ingénieur diplômé en architecture, demeurant à L-3729 Rumelange, 2, rue du Houblon,
2. Monsieur Patrick Grethen, ingénieur diplômé en architecture, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 19, rue de Prettange,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NEXT STEP ARCHITECTURE ET URBANISME, S. à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Rumelange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'exercice de toutes activités relevant de la profession d'architecte conformément à la déontologie de la profession d'architecte indépendant. Ces activités comprennent l'architecture, l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'urbanisme, le design, la coordination de chantiers, toutes missions d'expertises et d'études d'immeubles, d'infrastructures et ouvrages d'art.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, notamment par la création d'agences ou de succursales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt mille (20.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de deux cents (200,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille (20.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Christian Duhr, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Monsieur Patrick Grethen, préqualifié, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Les parts sociales sont et resteront nominatives.

Art. 6. Chaque associé bénéficiera d'un droit de préemption sur les parts sociales de la société. Avant toute vente de parts à des tiers non associés, l'associé cédant tout ou partie de ses parts devra les proposer par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres associés.

En cas d'acceptation de l'offre par plus d'un associé endéans la quinzaine, les parts leur seront attribuées au prorata de leur participation antérieure.

A défaut d'acceptation de l'offre dans les quinze jours de sa réception, l'associé cédant pourra céder ses parts à des tiers.

Outre le droit de préemption, les parts d'un associé ne peuvent, à peine de nullité, être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts doivent être réalisées en respectant la condition qu'au moins 75% des parts doivent être détenues par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) inscrite(s) comme membre obligatoire ou membre facultatif à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille trois cents (€ 1.300,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Messieurs Christian Duhr et Patrick Grethen, tous deux préqualifiés.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances pour tout montant ne dépassant pas vingt-cinq mille (25.000,-) euros par la signature individuelle de chacun des gérants et pour tout montant supérieur à vingt-cinq mille (25.000,-) euros par la signature conjointe des deux gérants.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-3729 Rumelange, 2, rue du Houblon.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Duhr, P. Grethen, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 20 août 2007, Relation: MER/2007/1133. — Reçu 200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 août 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007102421/232/110.

(070116145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.456.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102397/1282/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07455. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.467.325,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 628 du 27 mars 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007102665/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08569. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 51.782.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 1995 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 401 du 26 août 1995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102666/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08349. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Saint Charles Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.037.

Extrait de l'Assemblée Extraordinaire du 15 juin 2007 août 30-08-30

L'Assemblée a décidé de mettre jusqu'à nouvelle décision, le Siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

M. Claessens

Mandaté Administrativement

Référence de publication: 2007102669/4839/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09402. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

BPI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 121.672.

Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur avec effet au 1^{er} août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour BPI LUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007102672/8065/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09089C. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Catrest Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 61.837.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CATREST SERVICES S.A. tenue le 5 mars 2007, à 11.00 heures, tenue à son siège à Luxembourg, que les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse suivante:

5, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 16 août 2007.

Le Bureau

Monsieur C. Karp / Maître F. Frabetti / A. Arab

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007102677/1751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Noro Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.490.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 juillet 2007

Le siège social a été transféré de L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *NORO MANAGEMENT S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007102680/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.227.440,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 14 août 2007 que la Société a transféré son siège social du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102685/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Fashion Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.732.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102566/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Union Financière du Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.390.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION FINANCIERE DU BENELUX S.A.

C. Schmitz / G. Hornick

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102561/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07670. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

E-Solutions International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.808.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102565/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Caribou Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.946.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARIBOU FINANCES S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102557/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07675. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Navarre Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 88.472.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVARRE FINANCES S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102555/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07678. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Lybra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.198.225,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102523/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07977. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

TIAA Lux 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.385.300,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102518/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07786. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

TIAA Lux 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.276.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102516/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07787. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

TIAA Lux 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.618.900,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102514/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07788. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Flexilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.500.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102568/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.